

Diplomate de carrière, Paul Frazer a travaillé autrefois à l'ambassade du Canada à Varsovie, et à la Direction de l'Europe de l'Est d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, à Ottawa. Plus récemment, il a été porte-parole officiel et secrétaire de presse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark.

Maintenant, en sa qualité de chef du Groupe de travail, il a comme fonction d'administrer un programme de 40 millions de dollars d'activités du secteur privé et du secteur public destinées à favoriser l'instauration de la démocratie et d'une économie libérale en Europe centrale et en Europe de l'Est. En étroite collaboration avec les gouvernements de la région et les diplomates canadiens sur les lieux, le Groupe de travail évalue les propositions et les demandes d'aide qui se traduisent ensuite par des projets très valables.

Le Canada n'a peut-être pas, sur le plan monétaire, le plus grand programme d'aide technique, mais la première année de fonctionnement du Groupe de travail s'est révélée très fructueuse. Selon Paul Frazer, les Canadiens ont su établir un climat de confiance mutuelle avec les gouvernements des pays hôtes qui découvrent ainsi que «non seulement les Canadiens sont-ils déterminés à être utiles mais qu'ils sont aussi prêts à assurer rapidement le suivi des propositions mises de l'avant et des décisions prises».

L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN ACCUEILLE DES AVOCATS HONGROIS

L'expression «propriété intellectuelle internationale» est difficile à prononcer dans presque toutes les langues, mais elle évoque quasi universellement les brevets et les marques. Toutefois, les lois qui s'y rapportent diffèrent d'un pays à l'autre, et c'est pour en savoir plus long sur ces différences qu'Andras Szecskay est venu au Canada. L'avocat en brevets de 42 ans, qui vit à Budapest, a récemment fait un stage de trois mois chez *Smart and Biggar* d'Ottawa, un des plus anciens et des plus importants cabinets d'avocats canadiens spécialisés dans le droit des brevets et des marques.

M. Szecskay faisait partie d'un groupe de 13 avocats hongrois participant au Programme d'échanges juridiques Canada-Europe de l'Est de l'Association du barreau canadien, financé en partie par le groupe de travail d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Il comptait parmi les membres du groupe les plus âgés et les plus expérimentés. M. Szecskay - qui parle hongrois, russe, allemand et anglais - a étudié le droit

« Le développement de la
démocratie est tributaire de
l'établissement d'institutions et de
processus juridiques, et c'est à ce niveau
que les pays occidentaux peuvent
apporter leur aide.»

Le très honorable Joe Clark

pendant cinq ans dans la ville universitaire de Szeged, située dans le sud de la Hongrie, avant de se joindre à un des principaux cabinets de son pays spécialisés dans les brevets. Depuis, son travail l'a amené à voyager dans divers pays d'Europe ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.

«Nos lois sur les brevets se ressemblent, mais nos organisations sont certainement différentes, dit-il. En Hongrie, à l'heure actuelle, les avocats ne peuvent exercer que dans le cadre d'une coopérative. À compter de l'an prochain, toutefois, nous pourrons établir des cabinets privés ou créer des associations». Il remarque une autre différence dans le traitement réservé aux avocats. Il a découvert qu'ils sont beaucoup plus respectés au Canada qu'en Europe de l'Est.